



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

**Copie à :**  
Chrono  
Comité directeur



63 Rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Télécopieur  
04 78 52 50 93

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Hubert CHANEL**

Vice-président de la F.F.S.B.  
Responsable du Pôle Sportif

à

Mesdames et Messieurs les Présidents  
de LBR/CS et CBD,

Mesdames et Messieurs les  
correspondants informatiques

Réf. : HC/XM/0135

## **Objet : Calendrier Sportif 2021-2022**

Villeurbanne, le 15 avril 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur, le correspondant informatique,

Nous sommes en mesure de vous communiquer les documents habituels  
pour la préparation du calendrier de la future saison sportive :

- Le calendrier général présenté mois par mois,
- La liste des dates officielles,
- Les différents tableaux de compétitions à faire compléter par les AS  
organisatrices.

Vous noterez que les épreuves mixtes, désormais référencées au niveau  
international, font leur apparition dans notre calendrier.

Ainsi, 2 nouveaux championnats de France sont programmés :

- début septembre pour le Doubles mixtes avec 2 phases  
qualificatives pour les 3D 4D en mai et une seule pour les 1D 2D en  
juillet.
- 4 journées qualificatives et une finale nationale pour les Relais  
mixtes seront définies ultérieurement après finalisation des  
calendriers clubs et traditionnel.

Les modalités règlementaires et pratiques de ces 2 championnats vous  
seront communiquées après validation par le Comité directeur du 4 juin.

D'autre part, le Trophée de France n'est pas repris dans ce calendrier, une  
refonte est à l'étude et doit déterminer s'il est pertinent de maintenir la  
finalité nationale de cette manifestation.

Quelques rappels de procédure :

- Les concours Nationaux F1, F2, M2, Ligue Sport Boules M1 et Ligue  
Sport Boules M2 ne seront saisis dans "Bouly" par les services de la  
Fédération qu'après harmonisation des dates et lieux. Par contre,  
les tableaux papier concernant ces compétitions sont à nous

adresser en retour dans les délais impartis et **nous insistons pour que soit indiquée, pour chaque concours, une deuxième date d'organisation.** En effet, sans cette proposition, toute harmonisation est impossible. Nous donnerons la priorité à ceux qui auront respecté cette procédure et, de cette manière, collaboré à cette lourde tâche en validant, dans la mesure du possible, l'un de leur choix.

- Pour ceux qui envisagent la demande d'organisation d'un concours national, des cahiers des charges spécifiques sont disponibles sur [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr) à l'annexe 11 de la rubrique « Règlementation sportive ».
- Pour les concours "Propagande", nous vous fournissons un fichier au format ".csv" obtenu à partir d'Excel à remplir et à retourner par mail à [f.amar@ffboules.fr](mailto:f.amar@ffboules.fr)

S'agissant des concours féminins et conformément à l'article 96.5. - Chapitre 6 du règlement sportif : « *Les concours féminins à partir de 8 équipes sont inscrits dans le groupe Propagande, sauf s'il s'agit d'un concours national qualificatif au CDF Doubles, ce qui implique :*

- *L'inscription au calendrier National.*
- *Des indemnités affectées du coefficient 2 (minimum).*
- *La gestion des points par la FFSB.*
- *L'envoi du rapport d'arbitre à la FFSB ».*

**Ces opérations doivent être terminées pour le 22 mai, délai impératif** pour nous permettre de préparer la réunion d'harmonisation prévue à la mi-juin.

L'importation des autres compétitions (Promotion, Loisirs, ...) à partir du même format de fichier pourra bien entendu également être utilisée. Là aussi, l'incorporation dans Bouly sera réalisée par les services de la Fédération.

Enfin, je vous rappelle que les dates du calendrier national pour les qualificatifs aux divers championnats de France traditionnels sont des dates impératives sauf lorsqu'il est précisé « date butoir », nous vous demandons donc expressément d'organiser vos fédéraux aux dates fixées car cela induirait une concurrence déloyale envers les autres compétitions programmées et homologuées par la F.F.S.B.

De même, le dernier week-end de juin est réservé aux manifestations des fédérations affinitaires, aucune compétition officielle F.F.S.B. ne doit avoir lieu à cette date.

Avec nos remerciements pour votre collaboration et votre investissement au service du Sport-Boules, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales et sportives salutations.

Pour Hubert CHANEL  
La Secrétaire générale,



Marie-Claire BIELLI